

PROJET DE DELIBERATION

Conseil Municipal du 19 novembre 2020

Administration Générale n°2020-086 : Présentation du projet de mise en place d'un espace d'accueil et d'échange autour d'une zone de gratuité permanente au 13 rue de Genève.

Monsieur Le Maire expose :

La Municipalité a pour projet la création d'un espace « boutique » qui consistera en l'implantation d'une zone de gratuité (de type « Gratifieria »), au cœur de la zone de veille active communale, rue de Genève, dans le local communal situé au n. 13. Cet espace occupera deux salles et une zone réservée à différents ateliers établis en fonction de la demande et des idées des habitants.

L'opportunité de mettre en œuvre ce type d'accueil a été prévue dans le programme de M. le Maire « création d'une zone de gratuité (...) pour favoriser l'économie circulaire et réduire les déchets et l'obsolescence programmée ».

Ce projet est par ailleurs basé sur une expertise d'usage et sur la sollicitation des participants aux différentes « Gratifieria » organisées à Ambilly, qui ont largement plébiscité la mise en œuvre d'un espace d'échange et de gratuité permanent.

Cette initiative s'inscrit dans un projet global développant, qui met en lien toutes les initiatives locales existantes ou à venir, et qui s'inscrit dans ces dynamiques de partage, de réemploi et de la mise à disposition d'espaces publics pour développer et pérenniser ces activités, projets et enjeux (« Gratifieria », espace de gratuité permanent, boîtes à livres, boîtes à dons, composteurs collectifs, atelier d'autoréparation, coopérative de partage d'objets...)

La mise en place d'un espace de gratuité permanent au sein du local communal sis au 13 rue de Genève a été travaillée par le service de cohésion sociale et s'inscrit dans l'appel à projets 2020 du contrat de ville. Ce projet peut donner lieu à l'octroi de subventions de l'Etat ou de collectivités, notamment de la part du Ministère de la Cohésion Sociale et de l'Egalité des Chances,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à présenter le projet aux potentiels financeurs publics et à signer toutes les demandes de subventions se rapportant au projet